



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
15 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Sixième session

Formation Sierra Leone

Déclaration de la formation Sierra Leone de la Commission de la paix au sujet des prochaines élections en Sierra Leone, 15 novembre 2012

La formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix se félicite des progrès accomplis par le Gouvernement et le peuple sierra-léonais vers la consolidation de la paix et de la stabilité dans leur pays.

La communauté internationale considère que les élections du 17 novembre 2012 marquent un jalon important des efforts que fait le pays pour consolider le pays; elle ne doute pas qu'elles se dérouleront de manière pacifique, transparente et crédible et auront ainsi valeur d'exemple pour la région et au-delà.

La Commission de consolidation de la paix croit fermement qu'il est du devoir des partis politiques de sauvegarder les acquis obtenus depuis la fin de la guerre civile et de faire leur part pour contribuer au bon déroulement des élections à venir. Elle se félicite de la signature et de la diffusion de la déclaration du 18 mai 2012, qui établit des principes clairs en matière de compétition politique, et elle encourage les partis à les respecter scrupuleusement. La Commission note par ailleurs que la campagne électorale reste à ce jour relativement calme. Elle salue le rôle important des acteurs non étatiques, par exemple la Commission nationale pour la démocratie, qui contribuent à garantir des élections régulières, transparentes et exemptes de violence.

La formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix exhorte toutes les parties prenantes nationales, à commencer par les partis politiques, à continuer d'utiliser les mécanismes existants de dialogue et de règlement des litiges pour aplanir les divergences politiques et prévenir les violences. Le rôle du tribunal du contentieux électoral sera à cet égard primordial pour l'examen des recours et la proclamation des résultats en temps voulu.

La Commission d'enregistrement des partis politiques jouera un rôle de plus en plus central dans les quelques semaines à venir; elle a déjà démontré sa capacité de promouvoir le dialogue entre les parties, gérer les tensions politiques et garantir l'application du code de conduite des partis politiques. La Commission de



consolidation de la paix exhorte tous les partis politiques à poursuivre leur coopération avec elle.

Le système biométrique d'inscription des électeurs a contribué à accroître la transparence et la crédibilité des élections et il facilitera la conduite des futurs scrutins. Il faut féliciter la Commission électorale nationale et ses partenaires internationaux de leur remarquable travail dans ce domaine; ils doivent le poursuivre pour que les électeurs et les partis politiques restent bien informés des procédures électorales en cours.

La Commission de consolidation de la paix souligne que la conduite d'élections régulières, libres, crédibles et transparentes incombe en premier lieu au peuple sierra-léonais, à son gouvernement, aux organes d'administration des élections et aux partis politiques. Les autres parties prenantes, par exemple les acteurs non étatiques et notamment les médias, les associations de femmes et de jeunes, les groupes interconfessionnels et les autorités coutumières, ont un rôle important à jouer à cet égard.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de consolidation de la paix appelle toutes les parties prenantes nationales à faire en sorte que les prochaines élections soient conduites de manière pacifique et impartiale pour que le pays puisse surmonter les séquelles du conflit et créer un environnement propice au développement et à la prospérité économiques.

La Commission de consolidation de la paix est prête à continuer d'apporter son soutien au Gouvernement et au peuple sierra-léonais à l'heure où la Sierra-Leone se prépare à des élections historiques et s'attelle à sa tâche difficile d'édification d'une nation démocratique et prospère.
